

Détail du coût de la carte de pêche en 2025

AAPPMA DE :

Libellé de la carte	Conditions d'acquisition et périodes de validité	Statut du pêcheur	Répartition des cotisations 2025				Total du coût de la carte 2025 (€)
			Cotisations statutaires		Part groupement URNE (€)	C.P.M.A. (€)	
			Part AAPPMA (€)	Part FDAAPPMA67 (€)			
Personne majeure	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif		31.80	0	41.20	
Interfédérale Personne majeure URNE	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif	(2)	31.80	Variable (Min 15€)	41.20	112 ⁽³⁾
Personne mineure	Personne de 12 à 18 ans ⁽¹⁾ Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif		6.30	0	6.20	
Promo. Découverte Femme	Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif	10.65	11.15	0	19.20	41 ⁽³⁾
Promo. Découverte-12 ans	Enfant âgé de moins de 12 ans ⁽¹⁾ Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre non actif	5.50	0.50	0	1.00	7 ⁽³⁾
Promo. Hebdomadaire	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Validité : 7 jours consécutifs au choix entre le 01/01 et le 31/12	Membre non actif	14.20	7.60	0	14.20	36 ⁽³⁾
Journalière	Tout âge Validité : 1 jour au choix entre le 01/01 et le 31/12	Membre non actif		7.75	0	4.90	
Membre actif FNADAPAEF⁽⁴⁾	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Licence PAEF obligatoire Validité : de la date d'achat au 31/12	Membre actif	(4)	31.80	0	41.20	(4)
PassPêche Mineur	Personne de – 18 ans ⁽¹⁾ Uniquement sur demande dans le cadre d'animations validées par votre FD Validité : 1 journée	Membre non actif	1	0	0	0	1 ⁽³⁾
PassPêche Majeur	Personne de + 18 ans ⁽¹⁾ Uniquement sur demande dans le cadre d'animations validées par votre FD Validité : 1 journée	Membre non actif	0	0	0	1	1 ⁽³⁾

Légende du tableau récapitulatif du coût de la carte de pêche en 2025 :



Case à compléter obligatoirement par l'AAPPMA

- (1) Au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- (2) **Le montant maximum de la part AAPPMA** pour la Carte Personne Majeure Interfédérale URNE est de 24€
- (3) Carte à **prix fixe national**. Montant imposé par la FNPF.
- (4) A compléter uniquement par l'Association Agréée des Pêcheurs Amateurs Aux Engins et Filets